

RENETA

Réseau National des Espaces-Test Agricoles

SE TESTER EN ÉLEVAGE





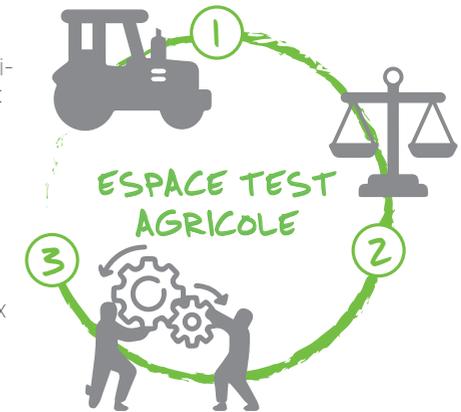
© Crédits photo : Pauline Houguenague

PRÉALABLE

Le test d'activités agricoles est le moyen pour une (ou des) personne(s) de développer des activités agricoles de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre échelonnant la prise de risque. L'objectif est d'évaluer le projet et soi-même dans le but de décider de la poursuite, l'ajustement ou l'abandon du projet.

Un espace-test agricole est un dispositif de coopération multi-acteurs réunissant les conditions nécessaires au test d'activités agricoles :

1. des moyens de production mis à disposition pour faciliter la réversibilité
2. un cadre légal garantissant l'autonomie, en condition réelle
3. un parcours d'accompagnement adapté aux besoins de la personne



Le lieu-test désigne le lieu physique, support éphémère ou permanent du test d'activité.

Les situations de test sont multiples et varient selon les personnes et leur situation, la nature des projets, les intentions des acteurs impliqués... Ces conditions impactent l'autonomie des personnes ainsi que la réversibilité et le caractère "grandeur réelle" du projet.

A PROPOS

En 2024, près de 9 personnes sur 10 se testent sur des productions végétales, une tendance stable depuis l'émergence des espaces-test agricoles il y a une quinzaine d'années. Si le manque d'intérêt des porteurs et porteuses de projet pour l'élevage explique en partie cette faible part du test en élevage, c'est aussi parce que sa mise en œuvre est bien souvent considérée comme trop complexe : investissements préalables conséquents, réversibilité limitée, modèle économique incertain...

Pourtant, des expériences de test en élevage existent et prouvent sa pertinence pour les personnes à l'essai et les bénéfiques pour le territoire. A condition d'être bien préparé-e avant de se lancer...

C'est précisément l'objectif de cette publication : s'adresser à toute personne, impliquée dans un espace-test agricole en projet ou en fonctionnement, désireuse de déployer le test d'activités agricoles en élevage dans son territoire. Pourquoi se tester en élevage ? Quel impact sur la structuration et l'animation du dispositif de test ? Quels sont les points de vigilance et les freins à lever pour son déploiement ? Ce document est le fruit des expériences des membres du Réseau, souvent heurteuses, parfois malheureuses mais toujours riches d'enseignements !



© Crédits photo : reneta



© Crédits photo : Michaël Biard

Pour approfondir sur la notion d'espace-test agricole : se référer à la publication "Les espaces-test agricoles, des outils innovants au service de l'installation agricole"



LA PERTINENCE DU TEST EN ÉLEVAGE



© Crédits photo : Pauline Houguenague

POURQUOI DÉVELOPPER LE TEST EN ÉLEVAGE ?

Contribuer à l'attractivité du métier

Le renouvellement des générations d'agriculteurs et d'agricultrices n'est plus assuré depuis des décennies, notamment par manque d'attractivité du métier. Et l'élevage est particulièrement impacté. Les personnes désireuses de s'installer se tournent très majoritairement vers des productions végétales, maraîchage en tête. L'élevage est jugé peu adéquat à leurs situations et aspirations : investissements conséquents, rentabilité incertaine, forte astreinte, enjeux éthiques et sociaux...

Si ces ressentis peuvent s'avérer réels, le test d'activité permet de les mettre à l'épreuve en cherchant des nouvelles pratiques, modèles, organisations plus en phase avec les aspirations actuelles : entreprendre dans un cadre collectif, diversifier une activité existante, valoriser sa production...

Le test d'activité en élevage participe ainsi à l'attractivité du métier en facilitant l'innovation des pratiques.



© Crédits photo : Camille Gouéroy

Maintenir les activités agricoles du territoire

Le recul des fermes d'élevages s'accélère, le vieillissement de la population agricole se conjuguant avec des systèmes considérés comme peu transmissibles en l'état. Dans les régions d'élevage, cela impacte autant la filière que le territoire.

Le test d'activité est un moyen de reconsidérer la ferme dans son ensemble, son système technico-économique et son organisation. Il permet une transition douce de la ferme vers un nouveau modèle résilient socialement, économiquement et environnementalement.

“ L'élevage représente plus de 80 % des exploitations de notre territoire, c'est un secteur structurant tant pour l'économie locale que pour l'entretien des paysages et la préservation de l'environnement. Le lieu-test permanent en élevage du domaine du Menez-Meur vise à faciliter l'accès aux métiers de l'élevage aux personnes non issues du milieu agricole. ”

Solène, animatrice de l'espace-test agricole de Menez-Meur (Finistère)

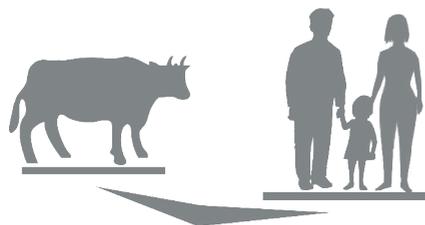


© Crédits photo : reneta

POURQUOI SE TESTER EN ÉLEVAGE ?

Mettre à l'épreuve ses compétences, consolider sa pratique

Une majorité de situations de test en élevage s'adresse à des personnes ayant déjà des compétences et une expérience solide. En effet, les conditions de réversibilité sont souvent plus limitées, induisant des niveaux de responsabilité élevés. La période de test est un moyen de consolider son expérience et préparer progressivement sa future installation.



Trouver le bon équilibre entre la vie personnelle et professionnelle

Porter la responsabilité d'animaux demande une implication quotidienne, 365 jours par an. Les entrepreneurs et entrepreneuses viennent alors tester leur capacité à organiser leur vie pour inclure ces contraintes tout en préservant leur équilibre vie professionnelle / vie personnelle.



© Crédits photo : reneita



© Crédits photo : reneita

Quand j'ai décidé de rentrer en test après mon stage auprès du berger qui me précédait, j'avais envie de mettre à l'épreuve mes compétences de bergère apprises à l'École du Merle. J'aimais bien le modèle de pâturage itinérant et la liberté que l'entrepreneuriat offrait. Le test m'a permis de prendre confiance dans ma capacité à être éleveuse-bergère. J'ai poursuivi mon activité en tant qu'entrepreneuse-salariée-associée parce que même si c'est beaucoup de responsabilités et de travail, je ne me voyais pas ailleurs qu'avec mes brebis.

Anaïs, Eleveuse-bergère aux Champs des Possibles (Île-de-France)



Éprouver la responsabilité morale et éthique de la relation avec l'animal

Pour les productions allaitantes ou laitières (ovins, caprins, bovins, porcins...), la constitution d'un troupeau s'inscrit dans un temps long et implique d'établir une relation étroite avec les animaux. Le test permet d'expérimenter la relation avec des animaux choisis et pour lesquels l'éleveur ou l'éleveuse a la responsabilité d'assurer les besoins fondamentaux. Il ou elle prend des décisions, de la naissance à la mort de l'animal, éprouvant à chaque instant la responsabilité éthique de ses choix.

LES SPÉCIFICITÉS DU TEST EN ÉLEVAGE



Une diversité des systèmes et des métiers

Bovin lait, bovin viande, ovin lait, ovin viande, caprin, porc, poules pondeuses, poulets de chair, etc... sont des espèces avec des besoins propres qui nécessitent une conduite d'élevage spécifique selon le système d'élevage choisi. La manière de répondre à ces besoins et les contraintes auxquelles les animaux et leurs éleveurs et éleveuses sont exposés varient selon ces choix. Par exemple, faire du naisseur en porc est très différent de l'engraissement. De même, conduire des brebis laitières en itinérance avec un quai de traite mobile diffère fortement d'une traite en bâtiment d'un élevage sédentarisé. Dans la phase d'émergence d'un espace-test agricole accompagnant sur des activités d'élevage, il importe en amont de clarifier les orientations du dispositif et de vérifier sa capacité à accueillir et accompagner les personnes en test.



J'ai souhaité tester un élevage mixte caprin et ovin bio pour vérifier la complémentarité des deux espèces dans la valorisation des parcelles, dans la répartition de la charge de travail (par le décalage des mises-bas) ainsi que dans l'allongement de la période de vente des fromages sur l'année. J'ai progressivement constitué mon cheptel à partir de plusieurs élevages pour limiter les risques parasitaires. La transformation et la commercialisation n'ont débuté qu'un an après. Aujourd'hui, j'ai trouvé une ferme pour mon installation en location dans le Pilat.

Claire, test en élevage ovins-caprins avec transformation laitière sur le lieu-test permanent d'Etamine (Loire)



Des capitaux de départ plus conséquents

Les activités en élevage, et particulièrement les ruminants, nécessitent des investissements initiaux conséquents : constitution du troupeau, bâtiments, terrains, infrastructures (salle de traite, laboratoire...). En lieu-test permanent comme dans une situation de test éphémère, cela impacte fortement le dispositif (acquisition et gestion) et les conditions d'accueil (réversibilité, conditions "réelles"...). La réversibilité sera moindre pour une personne devant investir pour se tester sur son futur lieu d'installation par rapport à une autre accueillie dans un lieu-test permanent.

Un cadre réglementaire dense

La réglementation et les normes associées à l'élevage sont complexes par leur nombre, leurs spécificités et leurs niveaux de précision. A chaque stade physiologique, de la naissance à la mort, la responsabilité liée à la détention d'animaux implique de suivre des règles. Les structures assurant l'hébergement juridique et les personnes en test doivent les maîtriser avant même le démarrage pour s'y conformer sereinement ensuite.

Un maillage territorial indispensable

L'accueil en test d'une production spécifique est conditionné à un maillage territorial existant d'opérateurs nécessaires à la conduite de l'élevage : vétérinaires, abattoirs, unités de découpe, grossistes, marchands de bestiaux, techniciens d'élevage... Une cartographie et une mobilisation des acteurs est un préalable utile pour faciliter l'ancrage et l'intégration des entrepreneurs et entrepreneuses. L'accueil en test de productions atypiques pour le territoire peut s'avérer plus complexe.

Un parcours en test s'inscrivant dans un temps long

Les trois années réglementaires du contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) peuvent être courtes pour expérimenter des projets en élevage, nécessitant plutôt cinq ans pour atteindre leur rythme de croisière. Le test peut être pensé comme inclus dans un parcours plus global combinant plusieurs statuts successifs : "pré-test" sous le statut de stagiaire de la formation (ex: Stage Paysan Créatif à la CIAP), puis test, puis "post-test" en tant que CESA (ex. Rhizome, Les Champs des Possibles...).



La réversibilité du test : entre responsabilité et séparation

Le test en élevage induit une certaine responsabilité. Que ce soit à l'entrée ou à la sortie de test, un stock d'animaux ne se gère pas comme un stock de légumes ! Il est essentiel d'anticiper le devenir des animaux en cas de difficultés (problèmes sanitaires, de bien-être animal, mortalité, aléas climatiques...) ou en cas d'arrêt du test.

La constitution d'un cheptel sur le moyen-long terme (ruminants notamment) affecte le sentiment de réversibilité. La perspective de se séparer d'un troupeau que l'on a acheté, apprivoisé, vu naître, fait croître, conduit... engendre un attachement qu'il faut questionner dès l'entrée en test pour garantir une porte de sortie dans les meilleures conditions possibles pour l'entrepreneur ou l'entrepreneuse et les animaux.



© Crédits photo : Alexandra Serrano

Présence & astreintes

L'élevage nécessite une présence quotidienne auprès des animaux, 365 jours par an. Il impose ainsi des temps d'astreinte pour la traite, les soins, déplacements, surveillance... Selon le système d'élevage (bâtiment, plein air...), selon l'accès à une aide extérieure (stagiaire, salarié-es, référent-e de site...) ou selon la distance avec son lieu d'habitation, la personne en test pourra plus ou moins facilement se libérer de son troupeau. Trouver des relais locaux compétents est d'autant plus difficile lorsque la production est atypique pour le territoire.

Deux porteuses de projet en élevage ovin lait ont trouvé une ferme disponible (en location) mais un peu tôt dans leur parcours. Un portage par la CIAP a été mis en place pour maintenir les terres en état, démarrer l'élevage des agnelles et commencer l'aménagement de la bergerie (ancienne ferme en céréales). La CIAP a financé et investi dans le troupeau, des cellules à grain, quelques aménagements et l'avance de trésorerie pour maintenir la ferme en état. Finalement une des porteuses s'est retirée du projet, le projet a continué avec la seconde qui a fini par arrêter. A la fin du test, le troupeau, les stocks et les cellules ont été revendus par les porteuses de projet grâce au réseau local. L'activité était bénéficiaire (grâce à la PAC) et la CIAP a trouvé un autre porteur de projet qui s'est finalement installé sur la ferme.



“ En prenant mon poste d'accompagnement des éleveurs et éleveuses en test, j'ai très vite compris que les spécificités de l'élevage allaient demander des adaptations importantes en matière d'accompagnement. Les contraintes quotidiennes qui vont avec la responsabilité du bien-être de leurs animaux peuvent engendrer un niveau de pression très important à gérer. C'était essentiel que je puisse bien comprendre et entendre cette réalité pour les accompagner à garder courage s'ils décidaient de poursuivre tout en rappelant qu'une porte de sortie doit toujours rester possible. ”

Eloïse, accompagnatrice aux Champs de Possibles (Île-de-France)



LES INCIDENCES SUR LE DISPOSITIF ET LE PROFIL DES ENTREPRENEURS ET ENTREPRENEUSES

© Crédits photo : Goutwen Le Bahers

Une attention particulière doit être portée sur le logement : s'il n'est pas proposé par le dispositif, la distance à parcourir pour la personne en test aura un impact significatif sur les conditions d'exercice de l'activité. Réfléchir à la possibilité d'un lieu d'accueil temporaire dans les périodes de naissance peut être soulageant et facilitant.

Dépendance aux aides de la Politique agricole commune (PAC)

Pour certains systèmes en élevage, les aides de la PAC contribuent à plus de la moitié du chiffre d'affaires (DPB pour les terrains, MAEC pour les pratiques culturales, aides CAB/MAB, aides à la tête...). Si l'espace-test agricole n'est pas en mesure de déposer les déclarations PAC pour les entrepreneurs et entrepreneuses, ou si les modalités de test choisies ne le permettent pas, le test ne sera pas représentatif de la réalité économique de l'activité d'élevage ainsi testée. Il est important d'en être conscient. Cela suppose de mobiliser des ressources financières plus conséquentes, par la personne en test ou le dispositif, pour faire face aux charges et à la moindre entrée d'aides.



FONCTION COUVEUSE DES ESPACES-TEST AGRICOLES : HÉBERGER DES ACTIVITÉS EN ÉLEVAGE

La structure assurant l'hébergement juridique des personnes en test (nommé ici "la couveuse") assure de ce fait la responsabilité légale auprès des tiers. Elle est assimilée "exploitante agricole" au regard de l'administration. Les activités d'élevage ayant des exigences importantes en termes de réglementation, la couveuse doit être au clair sur ses redevabilités / engagements selon les modalités de test qu'elle met en place. Il est nécessaire d'établir des règles explicites, claires, acceptées et comprises, et donc respectées par les entrepreneurs et entrepreneuses. En tant qu'exploitante agricole, la couveuse, si elle est éligible, peut solliciter les aides PAC pour les activités qu'elle héberge. Mais cette gestion peut s'avérer complexe (décalage de trésorerie, multiplicité des sites pour la déclaration, engagement de 5 ans pour les MAEC) et la couveuse doit être dotée des capacités humaines, financières et techniques pour assurer ce portage des activités.



© Créafils photo - Michaël Biard

PROPRIÉTÉ VERSUS DÉTENTION

La **propriété du cheptel est déterminée par l'entité qui réalise l'achat** : soit l'entrepreneur ou l'entrepreneuse à titre personnel ou au nom de son activité hébergée à titre professionnel, soit la couveuse, éventuellement pour un lieu-test permanent.

La **détention est déterminée par l'entité qui porte la responsabilité légale du cheptel**, c'est-à-dire celle qui héberge juridiquement et comptablement le cheptel.

La propriété du cheptel peut être variable mais la détention est généralement celle de la structure hébergeant juridique des entrepreneurs/entrepreneuses (la "couveuse").

Si l'entrepreneur ou l'entrepreneuse a déjà acheté quelques animaux avant de commencer son test, il ou elle peut mettre son troupeau à disposition de son activité hébergée par la couveuse sous forme de prêt à usage : la couveuse est alors détentrice mais non propriétaire.

Dans le cas où c'est l'activité de la personne en test qui achète le troupeau grâce à ses fonds, la couveuse en est propriétaire et détenteur.

Il existe toutefois des exceptions à la détention par la couveuse, notamment si la personne est accueillie dans une ferme en activité. Elle travaille alors avec les éleveurs et éleveuses en s'occupant des animaux au quotidien sans que la couveuse qui l'héberge n'en soit ni propriétaire ni détenteur.

Au sein du RENETA, toutes les combinaisons existent mais ont une incidence sur les conditions du test et sa sortie. Le choix dépend de plusieurs facteurs : si l'entrepreneur/entrepreneuse a déjà ses animaux, veut constituer un cheptel, ne souhaite pas acheter d'animaux tout de suite...

FONCTION PÉPINIÈRE : PENSER L'ACCÈS AUX MOYENS DE PRODUCTION

Selon le type d'élevage testé, les investissements peuvent varier de quelques dizaines à quelques centaines de milliers d'euros. Dans le cas d'un lieu-test permanent, l'espace-test agricole peut faire le choix de financer entièrement l'outil de production (ex : chèvrerie fixe avec laboratoire de transformation fromagère ou poulaillers avec salle de stockage des oeufs) et le mettre à disposition par une location à la personne en test. Dans le cas de lieux-test éphémères, l'espace-test agricole peut laisser le porteur ou la porteuse de projet investir dans son propre outil de production (ex. clôtures mobiles, abreuvoirs, bétailière) ou réaliser des investissements qui lui seront revendus facilement en fin de test (pick up, fromagerie mobile). Ces modalités ont une forte incidence sur la réversibilité du test... Il importe de clarifier le public cible et ses besoins pour calibrer au plus juste l'offre d'accueil en test.

Dans le domaine de l'élevage, plus encore que dans d'autres productions, il est essentiel de réfléchir à l'accès au logement et à sa proximité avec la ferme (cf. présence et astreintes).



Je me suis engagée dans l'espace-test pour consolider ma petite expérience et me mettre en situation réelle. C'était aussi le moyen de commencer une sorte de pré-installation dans l'attente de trouver du foncier. Cela me permet de mieux connaître le territoire mais aussi de me faire connaître. L'espace-test me donne également l'opportunité de me remettre en question sur des problématiques que je rencontre ou au contraire de les conforter : comment limiter au maximum la mécanisation ? Mon organisation est-elle la bonne, mes investissements sont-ils pertinents ? etc. Les prochaines étapes : organiser l'agnelage, développer la commercialisation en vente directe, et trouver du foncier !

Sandrine, test en élevage ovins viande sur le lieu-test permanent de Menez-Meur (Finistère)



FONCTION ACCOMPAGNEMENT : DU RECRUTEMENT À LA SORTIE DE TEST

Recrutement et entrée en test

“ J’ai fait le choix d’une activité d’élevage en système pastoral afin de gérer et entretenir des milieux naturels, tout en étant au plus près du bien-être animal. Pour cela, je n’avais ni besoin de bâtiment, ni de foncier en ferme.

L’accueil par la CIAP m’a permis de mener et tester cette activité tout en affrontant des épreuves durant les trois ans : un début difficile au niveau du foncier (je n’ai pas eu les surfaces initialement prévues), un changement de secteur (nord Loire puis sud Loire), des changements personnels, une modification de CAPE pour s’adapter à une double activité... Mener à bien cette activité durant trois ans m’a été possible grâce à la souplesse qu’offre le portage et à l’accompagnement que j’ai eu de la CIAP. Mais aussi à la confiance qu’elle m’a faite pour m’avoir permis de relancer une activité pastorale qui n’existait plus ou peu sur le territoire, que j’ai recréée en partant de rien.

De plus, j’avais beau être issu du milieu agricole et en comprendre son fonctionnement, se lancer dans une nouvelle activité atypique pour ce territoire et dans une nouvelle région sans connaissance du territoire (sol, climat, acteurs locaux) n’était pas gagné d’avance.

Bérenger, élevage pastoral en portage d’activité à la CIAP49
(Maine-et-Loire)

A chaque demande de test en élevage, les raisons qui motivent le choix d’une espèce, d’un système et d’une conduite d’élevage doivent être questionnées pour s’assurer que le porteur ou la porteuse de projet de projet vivra bien la réalité de ce qu’elle compte tester et ce qu’elle projette pour son éventuelle installation. Lors du recrutement, il est essentiel d’exiger du candidat un socle de compétences suffisamment solides pour être en mesure de conduire l’élevage dans le respect de la réglementation et du bien-être animal. Il est conseillé de conditionner l’entrée en test au passage en formations courtes réglementaires (hygiène, biosécurité, bien-être animal) si le candidat n’est pas en mesure de présenter les attestations de formations correspondantes.



Suivi des entrepreneurs et entrepreneuses

La posture d’accompagnement : en raison de ses particularités, notamment l’intensité de la relation au vivant, le test en élevage peut représenter une charge importante pour la communauté accompagnante. Il est donc crucial de trouver un juste équilibre entre, d’une part, une prise en compte insuffisante de ces spécificités, qui pourrait isoler la personne, et, d’autre part, une intervention trop fréquente dans l’activité, qui risquerait de compromettre l’autonomie de la personne en test.

Une coordination étroite entre la gestion et l’accompagnement : en raison du niveau de risque pris par l’espace-test agricole si la personne en test n’est pas en mesure (parce qu’il ou elle ne peut pas ou ne veut pas) de respecter la réglementation d’élevage, la communauté accompagnante peut être amenée à assurer une fonction de contrôle interne. Il est donc conseillé de réfléchir en interne aux personnes les mieux placées pour assurer cette fonction et des conséquences qu’elle peut avoir sur la relation avec l’entrepreneur ou entrepreneuse.

“ Sandrine a choisi de tondre les agneaux de l’année lors de la tonte du troupeau en juin, choix qui l’a impactée moralement et économiquement, puisque des intempéries exceptionnelles se sont abattues le lendemain, engendrant de lourdes pertes sur les jeunes, expérience traumatisante mais qu’elle n’a pas traversée seule grâce à l’espace-test.

Solène, animatrice du lieu-test permanent de Ménez-Meur

La prévention des risques psycho-sociaux : il est important de prendre conscience que les éleveurs constituent la population agricole la plus sujette aux risques psychosociaux dans leur exercice professionnel. Ces risques sont souvent repérés par la communauté accompagnante en dialogue régulier avec la personne en test. Il est donc particulièrement conseillé de prévoir des dispositifs permettant de prévenir (formations ou ateliers dispensés par l’espace-test agricole, analyse de la pratique professionnelle, accès à des professionnels de la santé mentale), alerter (PSSM, numéros d’urgence...) et passer le relais aux instances compétentes (AgriEcoute, MSA, Solidarité Paysan, Réseau Sentinelle...).



© Crédits photo : Sandrine Mias

Sortie de l'espace-test agricole

“ Ignacio est installé à titre individuel en élevage bovin allaitant. Pauline, sa compagne, mûrit le montage d'un atelier complémentaire de chèvres laitières, avec Chloé, avec qui le couple souhaite créer une structure collective à terme. Elles choisissent le test, un moyen pour elles de tester leur entente, de laisser le temps à Chloé de s'installer sur la ferme ainsi que d'expérimenter leurs choix techniques, autant dans la conduite du troupeau (garde en forêt) que dans la confection des fromages, sans s'engager juridiquement sur le long terme. Finalement, 8 mois plus tard, Chloé et Pauline ne se retrouvent pas dans l'organisation globale et décident de ne pas s'installer ensemble. Pauline continuera alors seule la gestion du troupeau et l'activité fromagère, aux côtés d'Ignacio.

Yann-Théo, accompagnateur à Champs du Partage



Comme le garantit le test d'activité, la personne en test peut décider d'arrêter son activité à tout moment ou voir son CAPE rompu si les conditions de réussite du test ne sont plus réunies. Quel que soit le cas, la question du devenir du troupeau (notamment pour les ruminants) est délicate en raison de la forte dimension affective construite pendant le test avec les animaux. Il convient de réfléchir aux méthodes d'accompagnement pour conduire l'entrepreneur ou l'entrepreneuse à se séparer des animaux le cas échéant, et ce, même s'il n'y a pas de vente ou d'abattage lorsque les animaux appartiennent à une ferme d'accueil ou un lieu-test permanent. Dans ce dernier cas, l'espace-test devra réfléchir aux relais à mettre en place à la sortie de test.



© Crédits photo : C.Alexandra Serrano

POUR ALLER PLUS LOIN :
ÊTRE ACCOMPAGNÉ·E

S'il y a autant de modalités de test en élevage que de territoires, son déploiement doit s'envisager pas à pas pour créer des conditions adaptées.

Les étapes clés de la structuration d'un espace-test agricole

- Une compréhension fine de la notion d'espace-test agricole : quelles sont les multiples formes d'espaces-test agricoles ?
- La réalisation d'un état des lieux de la situation : quels sont les besoins du territoire et des porteurs et porteuses de projet, quels sont les ressources, compétences et moyens disponibles ou manquant dans le territoire ?
- Une clarification des intentions des partenaires associés : quels sont les objectifs de l'espace-test agricole ? Pour répondre à quels besoins du territoire et des porteurs et porteuses de projet ?
- Le choix des modalités adaptées de déploiement du dispositif : un lieu-test permanent ? sur des fermes d'accueil ? sur le futur lieu d'installation ?
- La construction du cadre opérationnel, juridique, économique et décisionnel : comment se concrétise et se pérennise le dispositif ?

A chaque étape de la réflexion et de la construction du projet, le RENETA et ses membres peuvent vous accompagner selon vos besoins (formation, étude, accompagnement...).

Le RENETA est un réseau de praticiens et praticiennes au service du test d'activités et de l'installation agricole. Il rassemble l'essentiel des Espaces-Test Agricoles présents sur le territoire français (près de 80 en 2024), ainsi que plusieurs partenaires nationaux.

Le Réseau agit pour :

- L'échange de pratiques et le renforcement des compétences (organisation de rencontres et de séminaires, élaboration d'outils collaboratifs, publications...)
- La défense et la valorisation du test d'activités en agriculture et les Espaces-Test Agricoles (représentation, communication plaidoyer)
- L'accompagnement à l'émergence, au développement et à la pérennisation d'Espaces-Test



RENETA
Maison des Agriculteurs
Mas de Saporta - Bât. B
34875 Lattes
contact@reneta.fr
<https://www.reneta.fr>



Edition 2024 © Crédits photo : Couvertures, Lucie Angéland / 4e de couverture, Michaël Biard

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*